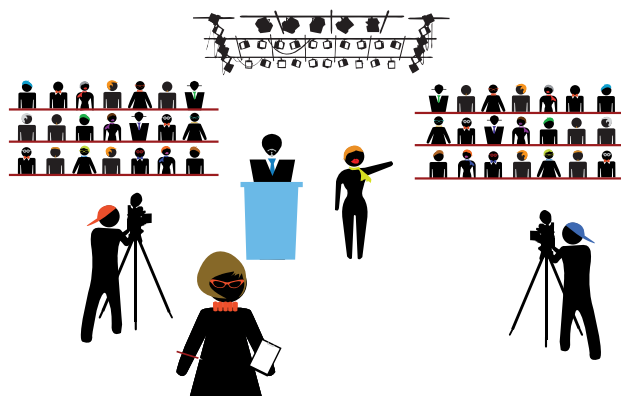




PRODUIRE UN DOCUMENTAIRE

FORMATIONS 2026

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

LE CEFPF

33 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations.

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

RENSEIGNEMENTS/ADRESSE POSTALE

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS
Tél. : 01 40 30 22 35

Fax : 01 40 30 41 69 - www.cefpf.com - info@cefpf.com



SOMMAIRE

Le CEFPPF en quelques mots	PAGES 2-3
Nos engagements	PAGES 4-7
L'action de formation	PAGES 8-9
Contexte	PAGE 10
La formation	PAGES 11-12
Modalités de mise en œuvre	PAGE 13
Contenu de l'action	PAGES 14-15
Programme détaillé	PAGES 16-18
Conditions générales de vente	PAGE 19

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Certification QUALIOPI

Le CEFPPF est certifié QUALIOPI depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

DES FORMATIONS DISSEMINÉES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

Le CEFPPF fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPPF rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPPF donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

Présentation de l'action de formation

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de semaine :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le directeur pédagogique.

En fin de formation (à chaud) :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.



HANDICAP

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EVEIL ECOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie.

En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages.

Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Ile de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITE SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducaton, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT :

La référente harcèlement du CEFPPF est à votre disposition pour signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENT HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS
corinne-d@cefpf.com
01 40 30 22 25

NOS ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPP continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPP, au moins un mois avant le début de la formation choisie

COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

• En tant que demandeur.euse d'emploi

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e.s peu ou pas qualifié.e.s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPP de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

• En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités

(OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPPF.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPPF ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)



LA FORMATION

Cette formation aborde toute la chaîne de production d'un documentaire, de la phase de développement à la livraison du film au diffuseur/ distributeur. Elle est destinée à un public large qui souhaite se perfectionner dans la production de documentaire ou qui cherche à comprendre comment collaborer avec un producteur.

Sous la responsabilité d'un directeur de production spécialisé dans le documentaire, le programme aborde l'ensemble des spécificités de la production et de la diffusion de documentaire en dressant un état des lieux en 2025.

PUBLIC CONCERNÉ

Profil professionnel des stagiaires

Producteurs, Conseillers de programmes, Chargés de production, directeurs de production, assistants de production souhaitant collaborer au développement de documentaires de la mise en place du concept au contrat avec la chaîne.

Pré-requis, expérience professionnelle

Connaitre le cheminement de fabrication d'un documentaire

ENJEUX :

Créer et développer un format original pour le pitcher face à des diffuseurs est un enjeu crucial pour de jeunes producteurs de flux. Cette formation tiendra compte des besoins des diffuseurs et en se confrontant à la réalité artistique et financière et économique d'une production.

OBJECTIFS DÉTAILLÉS :

- Evaluer un projet de documentaire
- Connaître les mécanismes de financement spécifiques au documentaire
- Savoir élaborer des dossiers de demande de financement
- Acquérir une méthode de gestion de projet appliqué à un projet de documentaire
- Comprendre le Workflow d'un documentaire
- Préparer les contrats avec la chaîne



EVALUATION ET COMPETENCES ACQUISES



EVALUATION

À l'issue de la formation, les stagiaires répondent à un questionnaire, style QCM.



COMPETENCES ACQUISES

Compétences spécifiques à l'audiovisuel :

- Mener une veille en France et à l'international de l'état de l'art et de l'innovation en matière de formats audiovisuels ainsi que sur les attentes et les besoins des diffuseurs et des distributeurs de programmes audiovisuels.
 - Protéger son concept en s'appuyant sur le droit d'auteur appliqué lors de la création d'un format d'émission de télévision
- Appliquer les bases techniques de l'écriture de formats de flux
- Créer, écrire et développer un format en atelier en prenant en compte les différents écrans de réception dans un dispositif 360.
- Créer un dossier de présentation.
- Présenter et vendre un format à un producteur, distributeur et directeur de programme de chaîne (ou plateforme).
- Appréhender les principes de la négociation du format en tant qu'auteur en France et à l'international.



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance entre des master class, des cours théoriques et une application pratique à partir d'un projet personnalisé. La formation peut être suivie en présentiel comme à distance (au choix du stagiaire).

Les stagiaires peuvent au choix, commencer la formation avec un projet de format ou simplement une idée qu'ils développeront de A à Z au CEFPPF. Il est aussi possible de travailler en binôme.

A partir de la deuxième semaine, la formatrice référente adapte son cours organisé en atelier au projet de chacun.

Lors de séances de coaching personnalisé, la formatrice référente accompagne les apprenants à se projeter d'une part dans la structure et la mécanique du format qu'ils veulent développer et d'autre part l'acquisition d'outils pour la création, écriture dont la projection 360 de leur programme en devenir.

Enfin La formatrice est chargée de suivre les stagiaires jusqu'à la présentation de leur format, à l'oral devant un Jury de professionnels.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	40 heures, 1 semaine soit 5 jours
Durée hebdomadaire :	40 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30
Lieu de formation :	CEFPF - 19, rue de la Justice - 75020 Paris
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35
Prix :	2 400 euros HT
Date des sessions :	Du 26/01/2026 au 30/01/2026
Présence :	100% présentiel



FORMATEURS

Responsable pédagogique :	Michaël LEBLANC, responsable pédagogique au CEFPF
Intervenants :	Tout comme les membres du jury, les intervenants sont des professionnels en activité en lien direct avec le projet des stagiaires. (directeur d'unités, chargés de développement...)



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Supports fournis aux stagiaires :	(supports, ressources pédagogiques...) - Dossier de documentation propre à chaque intervenant.
Moyens techniques à la disposition des stagiaires :	(matériels, équipements techniques et informatiques, logiciels utilisés) - Lecteur Blu-ray - 1 ordinateur Mac OS par personne équipé du Pack office et de Photoshop. - Deux écrans – 80 et 60 pouces avec une interface Windows – sont installés dans le site Marey afin de permettre le travail de formation présentiel, mixte ou à distance - 1 salle de 100 m2 disposant des normes acoustiques professionnelles.
Nombre de stagiaires par poste de travail :	Un poste de travail Mac par personne
Modalités d'évaluation :	- Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par la formatrice référente et le directeur pédagogique.

CONTENU DE L'ACTION

■ 1^{re} journée :

Le contenu d'un documentaire et sa production

L'implication du producteur et du diffuseur

■ 2^e journée :

L'évaluation des coûts et la recherche de financements

■ 3^e et 4^e journée :

Préparation du film, le suivi du devis, le tournage

■ 5^e journée :

La postproduction, la promotion et la distribution

PROGRAMME DÉTAILLÉ

LA PRODUCTION DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS CAS PRATIQUE : LE DOCUMENTAIRE

■ 1^{re} journée

Matin :

Le contenu d'un documentaire et sa production

Objectif :

Appréhender la relation auteur/producteur
Comprendre les différentes étapes de fabrication d'un documentaire

Contenu :

Que recouvre le terme de « documentaire » ?
La place du producteur face à ce projet documentaire
Les différents types de docu et leur potentiel de financement

Exercice : À partir d'un cas réel de production, les stagiaires étudient les différentes étapes de la conception et de l'écriture d'un documentaire :

Définition du projet, sélection et évaluation par rapport aux projets concurrents, scénarisation.

La constitution d'un dossier de présentation artistique et technique à destination des diffuseurs :

- intérêt du sujet,
- note d'intention,
- description de l'esthétique et de la structure du film
- documentation et repérages,
- processus d'interviews et de témoignages.

Après-midi :

L'implication du producteur et du diffuseur

Objectif :

Appréhender la relation auteur/producteur
Comprendre les différentes étapes de fabrication d'un documentaire

Contenu :

Collaborer avec un réalisateur
Le dossier de production
Lobbying et réseaux
Diffusion, promo, versions étrangères (doublage, sous-titrage), édition DVD, VOD, festivals et ventes internationales
Le diffuseur

■ 2^e journée

L'évaluation des coûts et la recherche de financements

Objectif :

Comprendre les techniques de financement d'un documentaire
Savoir chiffrer les postes d'un devis de film documentaire

Contenu :

À partir d'un cas réel de production, les stagiaires étudient les possibilités de financement d'un documentaire et procèdent au chiffrage des différents postes du devis
Les différents éléments du coût d'un documentaire
Les différentes possibilités de montage financier

L'apport du diffuseur

Les différents apports institutionnels ou privés
Les opportunités et risques de production par rapport au sujet considéré
Les démarches préalables à l'élaboration d'un devis.

■ 3 et 4^e journées

Préparation du film, le suivi du devis, le tournage

Objectif :

Connaître les étapes de préparation et de tournage

Contenu :

Le casting documentaire
- Où trouver les gens?
• Vrais gens (pour eux-mêmes)
• Gens avisés
• Experts et scientifiques
- Ingérence de la chaîne
- La question éthique (les payer? Retours? SAV?)
- Animaux (ex: casting de chien)

Repérages

- Autonomes
- Financés par une aide au développement
- Qui les fait? L'assistant? Le réalisateur?

L'équipe

- Le choix de l'équipe (le réalisateur choisit ou la production impose)
- L'assistant réalisateur et son rôle, du côté de qui? De la production ou du réalisateur?

Contrats

- Contrat avec les diffuseurs (avec administrateur de production dans la chaîne)
- Gestion des fonds institutionnels (CNC, Cosip...)
- Règles du Cosip
- Les marchés complémentaires (replay-TV, VOD, édition)
- Contrats de coproduction
- Droits d'auteurs et salaires, réalités et arrangements pour intermittents
- Réglementations et assurances

Gestion des archives

- Ina
- Contrats personnalisés avec ayant droits
- Durée et territoires

Planning de production

Qui dépend du devis mais qui affecte aussi le devis

Autorisations

Lieux et personnes

■ 5^e journée

La postproduction, la promotion et la distribution

Objectif :

Connaître les étapes de la postproduction

Contenu :

Ce qu'il faut gérer
- Conflit entre prod et post-prod (la post-prod hérite de problèmes non-gérés au tournage)
- À quel moment intervenir?
- L'art d'anticiper, du fait de tous les problèmes

liés au numérique

- La check liste numérique (comme pilote) à cause de la complexité des formats tout le long de la chaîne de montage
- Livraison et PAD (données techniques)
- La conservation des rushes (oui ou non et quel support?)

- Le transmédia

Les étapes de la post-production

- Transfert des rushes
- Montage image (visions test)
- Insertion archives, animations, effets
- Visionnage diffuseur
- Montage son
- Enregistrement commentaire (quelle voix? Casting voix-off)
- Bruitage
- Enregistrement ou réception de la musique (location studio, contrats musiciens...)
- Étalonnage
- Fabrication des génériques (et versions langues)
- Mixage VF et VI
- Transferts
- Fabrication des PAD
- Livraison film et éléments promotionnels
- Fabrication des éléments de promotion
 - Fiches techniques, résumés
 - Photos du film et photos de tournage
 - Visuels, affiches
 - Site dédié ou pas

Diffusion

- Festivals
- Édition de DVD (interne producteur, diffuseur ou commerciale)
- Mise en ligne gratuite ou payante

Les caractéristiques du marché internationa



 <https://www.facebook.com/cefpf.centredeformation/>

Le CEFPP - Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siret 391 794 583 00065 Code APE 8559A N° de déclaration préfecture de Paris 11 75 192 997 5

